

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2019

Date de la convocation : 28 novembre 2019

Date d'affichage : 13 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept Décembre à huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BERGERON BEATRICE, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTEILLER DANY, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LELOUARD JEAN-CLAUDE, LUCAS MARIE-THERESE, MARTIN THERESE, MATHIEU PIERRE, MILLET CLARISSE, PERROT FLORINDA, RICHARD MARTINE, ROUSSEAU ANNIE, VERNET JEAN-PATRICK, VUILLEMIN ERIC, WASMER SERGE

Représentés : CAMUSET EMILIE par BAUDESSON CECILE, DELIGNY VERONIQUE par MILLET CLARISSE, FARIA DAVID par VUILLEMIN ERIC, RENAUT RICHARD par BEAUJEAN JACQUES

Absents : DICHAMP PIERRE, LEVEILLE JEAN-MICHEL

Secrétaire : Monsieur WASMER SERGE

La séance est ouverte.

19140 (DEL01) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION :

Décide d'adopter un vote par secteur, permettant ainsi de faire sortir les élus potentiellement intéressés sans remettre en cause le quorum.

Pour le secteur Enseignement :

- Sont sortis de la salle : Florinda PERROT et Béatrice BERGERON

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	25+4	29	0	0	2

Pour le secteur Culture :

- Sont sortis de la salle : Jean-Albert HOSDEZ, Cécile BAUDESSON, Clarisse MILLET et Marie-Thérèse LUCAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	23+2	25	0	0	6

Pour le secteur : Sports :

- Sont sortis de la salle : Dany BOUTEILLER, Béatrice BERGERON, Éric VUILLEMIN et Clarisse MILLET

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	23+2	25	0	0	6

Pour le secteur Secours :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

Pour le secteur Loisirs :

- Est sortie de la salle : Florinda PERROT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+4	30	0	0	1

Pour le secteur Social :

- Est sortie de la salle : Marie-Thérèse LUCAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+4	30	0	0	1

Pour le secteur Insertion :

- Est sortie de la salle : Marie-Thérèse LUCAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+4	30	0	0	1

Pour le secteur Divers, intérêt général :

- Sont sortis de la salle : Florinda PERROT, Jean-Albert HOSDEZ, Clarisse MILLET, Marie-Thérèse LUCAS et Jérôme BONNEFOI

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	22+3	25	0	0	6

Pour l'enveloppe affectée pour une répartition ultérieure :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

Donne son accord au versement aux associations des subventions ordinaires de fonctionnement dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, conformément aux crédits qui seront inscrits selon le tableau joint.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions supérieures à 23 000 euros dans le cadre des conventions d'objectifs, conformément aux crédits votés lors du Budget Primitif 2020.

Précise que la mensualisation du versement de la subvention ordinaire de fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture Jean-Guillemin sera portée à hauteur de 5 000 euros à compter de janvier 2020.

Dit que ces dépenses seront imputées au budget 2020.

19141 (DEL02) DEMANDE DE REVISION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES LOCATIVES - ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR »

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la convention relative à la participation aux charges locatives de la Ville de Romilly-sur-Seine au profit de l'Association « Les Restaurants du Cœur » et son augmentation de 500 € pour la porter à 2 500 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

19142 (DEL03) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT - ORGANISATION D'UN CONGRES NATIONAL - ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMI(E)S DE LA RESISTANCE COMITE DEPARTEMENTAL (ANACR 10)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Comité Départemental de l'Association des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance pour l'organisation du Congrès National à Troyes d'un montant de 200 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2019.

19143 (DEL04) DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - ASSOCIATION RS 10 SECTION HOHNECK

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+4	30	0	0	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Monsieur Dany BOUTEILLER est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

Attribue une subvention d'équipement au RS10 section HOHNECK pour effectuer des travaux d'assainissement pour un montant de 6 000 €.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

19144 (DEL05) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT - ORGANISATION DE DEUX MANIFESTATIONS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500€ à l'Association AIR MODEL CLUB DE ROMILLY.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2019.

**19145 (DEL06) REHABILITATION D'UNE PARTIE DU SITE "LE COQ SPORTIF" - TRANCHES 1
ET 2 - ORGANISATION D'UNE PROCEDURE DE CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE
D'OEUVRE ET FIXATION DE LA PRIME**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, par l'envoi à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, en application des dispositions du Code de la Commande Publique et notamment son article R.2162-15.

Retient la composition suivante pour le jury appelé à statuer dans le cadre de ce concours :

Un tiers des membres du jury possédant une qualification professionnelle particulière exigée pour participer au concours (ou qualification équivalente), fixé à 5, désigné après sollicitation du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Champagne-Ardenne et de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques ;

- Les membres élus de la commission d'appel d'offres de la ville de Romilly-sur-Seine, soit 6 ;
- 1 représentant de « Le Coq Sportif » ;
- 1 représentant de l'Etat ;
- 1 représentant de la Région ;
- 1 représentant du Département de l'Aube.

Soit 15 membres à voix délibérative.

Fixe le nombre de maîtres d'œuvre ou groupements de maîtres d'œuvre autorisés à participer au concours restreint à 3.

Inscrit au budget une enveloppe d'un montant de 50 000€ HT aux fins de versement d'une prime modulable aux deux opérateurs économiques indemnisés ayant remis des prestations conformes au règlement du concours.

19146 (DEL07) SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES ET AMENAGEMENTS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la convention relative à la réalisation et l'entretien des ouvrages et aménagements de voirie sur le domaine public routier départemental en agglomération sur le territoire de la commune de ROMILLY-SUR-SEINE présentée par la Direction des Routes du Département de l'Aube.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

19147 (DEL08) RAPPORT DE PRINCIPE SUR LA CONCESSION RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UN CREMATORIUM

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de créer un crématorium avec site cinéraire contigu.

Approuve le principe de recourir à une concession pour la création et la gestion d'un crématorium.

Approuve les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Décide de recourir à la passation d'un contrat de concession de service relatif à la création et la gestion d'un crématorium.

Approuve la durée de concession fixée à 30 ans, à compter de la mise en service du futur équipement, selon les documents à soumettre aux candidats.

D'approuver le montant du contrat de concession de service estimé à 12 000 000 € HT.

D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation et de dévolution de ce contrat de concession conformément aux dispositions du Code de la Commande publique.

19148 (DEL09) OFFRE DE CONCOURS POUR LA MISE EN PLACE DE TROIS CONTENEURS ENTERRES SUR LE PARKING DE L'EGLISE SAINT-MARTIN RUE ARAGO

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+3	29	0	0	2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Sollicite un fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine d'un montant de 24 550 euros pour la mise en place de trois conteneurs enterrés sur le parking de l'église Saint-Martin – rue Arago.

Charge Monsieur le Maire de recouvrer cette somme pour le compte de la Ville.

19149 (DEL10) CONVENTION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL PAR LA SOCIETE LOSANGE DEPLOIEMENT QUI ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN SOUS REPETITEUR OPTIQUE SRO N° 10-032-180 SUR LA PARCELLE SITUEE AU CARREFOUR DES RUES PAUL VAILLANT COUTURIER ET DE L'AVENUE DIDEROT CADASTREE SECTION BE N° 579

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la présente Convention, à titre gratuit, qui annule et remplace la précédente, pour la mise en place d'un sous répétiteur optique SRO n°10-032-180, de couleur RAL 1015 sur la parcelle située au carrefour des rues Paul Vaillant Couturier et de l'avenue Diderot, cadastrée section BE n°579 et fixe les droits et obligations techniques des deux parties.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

19150 (DEL11) RAPPORT DE PRINCIPE SUR LA CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE DE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire.

Approuve les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération

Décide de recourir à la passation d'un contrat de concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire,

Approuve la durée de 12 années,

Approuve le montant du contrat de concession estimé à 1 000 000 € HT,

Autorise le Maire à engager la procédure de passation et de dévolution de ce contrat de concession.

19151 (DEL12) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse permettant d'y intégrer le Lieu d'Accueil Enfant Parent.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget et que la dépense sera imputée au budget.

19152 (DEL13A) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE CRANCEY

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Crancey, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

19153 (DEL13B) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE GELANNES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Gélannes, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

**19154 (DEL13C) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

**19155 (DEL13D) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE
PARS-LES-ROMILLY**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Pars-les-Romilly, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

19156 (DEL13E) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de prestation de service avec la Commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly, concernant l'instruction des autorisations du droit des sols et des demandes relatives aux enseignes, préenseignes et publicités.

Précise que la convention de prestation de service sera signée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

19157 (DEL14) INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction et ce en application de l'article R.421-27 du Code de l'Urbanisme.

**19158 (DEL15) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE A USAGE DE JARDIN
SITUEE AU LIEU-DIT « LE HAUT DU CHENE » A ROMILLY-SUR-SEINE (PARCELLE
CADASTREE SECTION ZI N°92)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide l'acquisition, en l'état, d'un jardin, cadastré section ZI n°92, d'une contenance totale de 321 m², situé au lieu-dit « Le Haut du Chêne » à Romilly-sur-Seine, appartenant à Madame Monique FOUCHARD, demeurant La Grange – 21 Lotissement de Mauperthuis à 77171 SOURDUN,

Fixe le montant de la transaction au prix total de 1 184,49 euros.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19159 (DEL16) VOIE PRIVEE - PARTIES RESTEES PRIVEES DE L'IMPASSE DU MAROC -
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CONCLUSIONS DE
L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE - FIN DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+4	30	0	0	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend connaissance des conclusions et de l'avis motivé du Commissaire Enquêteur,

Règle les honoraires du Commissaire Enquêteur,

Décide, suite à l'enquête publique préalable, de classer d'office, sans versement d'indemnité, dans le domaine public communal les parties restées privées de l'Impasse du Maroc, correspondant aux portions de voirie ouvertes à la circulation publique, cadastrées section BN n°230p (future BN 794), n°740p (future BN 796 après rectification des limites), 742, 744, 746, 748, 750, 716, 718, 722, 724,

726, 732, 242p (future BN 792), 218p (future BN 780), 217p (future BN 778), 254p (future BN 782), 554p (future BN 784), 555p (future BN 786), 553p (future BN 788), et 250p (future BN 790),

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires et afférentes à cette décision.

**19160 (DEL17) VOIE PRIVEE - PARTIES RESTEES PRIVEES DE L'IMPASSE SAIGON -
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CONCLUSIONS DE
L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE - FIN DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+4	30	0	0	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend connaissance des conclusions et de l'avis motivé du Commissaire Enquêteur,

Règle les honoraires du Commissaire Enquêteur,

Décide, suite à l'enquête publique préalable, de classer d'office, sans versement d'indemnité, dans le domaine public communal les parties restées privées de l'Impasse SAIGON, correspondant aux portions de voirie ouvertes à la circulation publique, cadastrées sections AO n°441, 443 et BZ n°184, 188, 194, 196, 202, 221 (parcelle créée suite à la division de la parcelle BZ n°127) et 223 (parcelle créée suite à la division de la parcelle BZ n°128),

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires et afférentes à cette décision.

**19161 (DEL18) CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD)
SECTEUR DU BOIS DU MARAIS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le classement du secteur du Bois du Marais en Zone d'Aménagement Différé, selon le périmètre proposé ci-annexé, cette demande étant motivée par un projet d'aménagement favorisant le développement des loisirs, du maraichage, des jardins familiaux et du tourisme, ainsi que l'éventuelle réalisation d'équipements collectifs (accès...) et permettant de sauvegarder et de mettre en valeur les espaces naturels,

Désigne la Ville de Romilly-sur-Seine comme bénéficiaire du droit de préemption,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à poursuivre les réflexions d'aménagement du site,

Sollicite Monsieur le Préfet de l'Aube afin que soit créée la Zone d'Aménagement Différé,

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget.

19162 (DEL19A) DESAFFECTATION L'ANCIENNE ECOLE EUGENIE COTTON COMPOSEE DE SA PARTIE MATERNELLE, DE SA PARTIE ELEMENTAIRE, D'UNE PETITE AIRE DE JEUX ET D'UN TERRAIN D'EVOLUTION ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE ENTRE LA VOIE HERBESACE - LA RUE DE L'EST ET LA RUE DE LA LYONNAISE (BIEN IMMOBILIER IMPLANTE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP N°269)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate la désaffectation d'une partie de la parcelle communale, cadastrée section AP n°269, partie clôturée et tènement donnant Voie Herbesace, correspondant principalement aux structures de l'école Eugénie COTTON, à savoir sa partie maternelle et sa partie élémentaire, ainsi qu'une petite aire de jeux et un terrain d'évolution, le tout situé entre la Voie Herbesace, la rue de l'Est et la rue de la Lyonnaise à Romilly-Sur-Seine.

19163 (DEL19B) DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'ANCIENNE ECOLE EUGENIE COTTON COMPOSEE DE SA PARTIE MATERNELLE, DE SA PARTIE ELEMENTAIRE, D'UNE PETITE AIRE DE JEUX ET D'UN TERRAIN D'EVOLUTION ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE ENTRE LA VOIE HERBESACE - LA RUE DE L'EST ET LA RUE DE LA LYONNAISE (BIEN IMMOBILIER IMPLANTE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP N°269)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, AL'UNANIMITE :

Approuve le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle communale, cadastrée section AP n°269, partie clôturée et tènement donnant Voie Herbesace, correspondant aux structures de l'école Eugénie COTTON, à savoir principalement sa partie maternelle et sa partie élémentaire, ainsi qu'une petite aire de jeux et un terrain d'évolution, le tout situé entre la Voie Herbesace, la rue de l'Est et la rue de la Lyonnaise à Romilly-Sur-Seine.

19164 (DEL19C) DESAFFECTATION DES ABORDS DE L'ANCIENNE ECOLE EUGENIE COTTON EN VUE D'UN FUTUR PROJET DE VENTE (PARCELLES CADASTREES SECTION AP N°268P, 269P, 118P, 117P ET 116P)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, AL'UNANIMITE :

Acte la désaffectation d'une partie des parcelles communales, cadastrées section AP n°269, 268, 118, 117 et 116.

Précise que des divisions parcellaires seront nécessaires ainsi que l'établissement d'un document d'arpentage.

**19165 (DEL19D) DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ABORDS DE
L'ANCIENNE ECOLE EUGENIE COTTON EN VUE D'UN FUTUR PROJET DE VENTE
(PARCELLES CADASTREES SECTION AP N°268P, 269P, 118P, 117P ET 116P)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Acte le déclassement du domaine public communal d'une partie des parcelles communales, cadastrées section AP n°269, 268, 118, 117 et 116, en prévision d'un projet futur de vente dans ce secteur.

19166 (DEL20) CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (O.R.T.)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	27	0	4	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :

Autorise la candidature de la Ville de Romilly-sur-Seine conjointement avec la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, à la signature avec l'Etat d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.).

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette procédure et notamment la convention d'O.R.T., qui peut être amendée

19167 (DEL21) ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR UN MONTANT DE 1 015,67 EUROS SUR L'EXERCICE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide, au vu des motifs soulevés par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, Comptable de la Commune, d'admettre en créances éteintes, pour un montant global de 1 015,67 €- mille quinze euros et soixante-sept centimes, objet de titres de recettes émis sur le Budget Principal Ville pour le recouvrement de divers frais.

Précise que le détail de ces produits figure dans les états joints en annexe à la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6542.

19168 (DEL22) ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR UN MONTANT DE 2 533,77 EUROS SUR L'EXERCICE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

Décide, au vu des motifs soulevés par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, Comptable de la Commune, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables, pour un montant global de 2 533,77 € – deux mille cinq cent trente-trois euros et soixante-dix-sept centimes, objet de titres de recettes émis sur le budget principal pour le recouvrement de divers frais.

Précise que le détail de ces produits figure dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

Dit que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6541.

19169 (DEL23A) BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISIONS MODIFICATIVES N°3 EXERCICE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	26	4	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget principal Ville.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du budget principal Ville.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

19170 (DEL23B) BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES – DECISIONS MODIFICATIVES N°3 EXERCICE 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	26	4	1	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 26 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du budget annexe Interventions Economiques.

Dit que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19171 (DEL23C) BUDGET ANNEXE SERVICE EAU – DECISIONS MODIFICATIVES N°2
EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	27	4	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Service Eau.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Service Eau.

**19172 (DEL23D) BUDGET ANNEXE CINEMA MUNICIPAL – DECISIONS MODIFICATIVES N°3
EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Adopte les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Cinéma Municipal.

Vote, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Cinéma Municipal.

**19173 (DEL24) DECISIONS MODIFICATIVES N°3 - MODIFICATION ET CREATION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET INTERVENTIONS
ECONOMIQUES EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+4	30	0	0	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la création d'une AP relative à des travaux de réhabilitation des locaux du Coq Sportif – tranches 1 & 2 sur le budget Interventions Economiques.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 indiqués dans le tableau ci-dessus.

**19174 (DEL25) DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2020**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	26+3	29	0	0	2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2020 pour les budgets Ville - Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement – Cinéma Municipal.

Autorise, avant le vote du Budget Primitif 2020, l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2019, pour les chapitres et articles ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2019 sur le chapitre (BP + DM)	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2020	Dépenses autorisées	Objet
21	2188	autres immobilisations corporelles	805 758	201 440	20 000	divers matériels
23	2315	immobilisations en cours	2 657 007	664 252	400 000	travaux de voirie boulevard urbain et diverses rues

BUDGET EAU

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2019 sur le chapitre (BP + DM)	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2020	Dépenses autorisées	Objet
23	2315	immobilisations en cours	1 216 800	304 200	43 000	travaux déplacement de réseau pont du Calvaire

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2019 sur le chapitre (BP + DM)	Dépenses pouvant être autorisées avant le vote du budget 2020	Dépenses autorisées	Objet
23	2315	immobilisations en cours	2 764 280	691 070	60 000	gros travaux sur branchements eaux usées

19175 (DEL26) BENEFICE DE LA FRANCHISE EN BASE DE TVA POUR LA GESTION DE L'ACTIVITE DE SAUNA/HAMMAM DU CENTRE AQUATIQUE DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que l'« espace O'calme » demande à bénéficier de la franchise en base de TVA pour la gestion de l'activité de sauna/hammam du centre aquatique à compter du 1^{er} janvier 2020 et qu'il ne pourra plus en conséquence exercer de droit à déduction de TVA.

19176 (DEL27) ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	27	4	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Prend acte des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint, par Monsieur Éric VUILLEMIN, Maire, au titre de l'exercice 2020.

Note que cette présentation, intervenue dans le délai fixé à l'article L.2312-1 - 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, a été suivie immédiatement d'un débat.

Dit qu'il sera tenu compte de ces orientations budgétaires dans l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'exercice 2020.

19177 (DEL28) REORGANISATION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la présente demande de modification de l'amplitude horaire pour le service de police municipale,

Décide que les agents pourront prétendre également à l'indemnité horaire pour travail de nuit, soit 0,97€ par heure.

19178 (DEL29) CREATIONS D'EMPLOIS (POLICE MUNICIPALE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la création des emplois suivant, à temps complet :

- 4 emplois de gardien brigadier de police municipale.

Précise que ces créations d'emplois prendront effet à la date du 1er janvier 2020.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

19179 (DEL30) CREATION D'EMPLOI (CONSERVATOIRE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la création de l'emploi suivant, à temps complet :

- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale

Précise que cette création d'emploi prendra effet à la date du 1er décembre 2019.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

19180 (DEL31) MISE EN OEUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AU PROFIT DE M. FETHI CHEIKH, CONSEILLER MUNICIPAL RAPPORTEUR : MARTINE JUTAND-MORIN

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	3	1	26	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 3 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 26 ABSTENTIONS :

Précise que Monsieur Fethi CHEIKH quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Accorde le bénéfice de la protection fonctionnelle à M. Fethi CHEIKH, conseiller municipal, pour couvrir les frais de procédure conformément aux conditions exposées.

Mandate Monsieur le Maire à l'effet de signer tous actes, d'effectuer toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19181 (DEL32) ACHAT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS DE LA CIRCONSCRIPTION DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'achat des outils pédagogique « WISC-V » destinés aux psychologues scolaires des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED)

Approuve la rédaction et l'envoi de conventions relatives à la participation financière demandée aux différentes communes concernées selon les grilles de répartition suivantes :

RASED Romain Rolland :

Commune	Nombre d'élèves scolarisés	Coût /commune
Romilly-sur-Seine	455	1036,50€
Maizières-la-Grande-Paroisse	80	182,40€
Pars-les-Romilly	52	118,56€
Plancy l'Abbaye	99	225,72€
Saint Mesmin/Vallant-Saint-Georges	87	198,36€
Mesgrigny/Châtres	80	182,40€
	853	1943,94€

RASED Gambetta :

Commune	Nombre d'élèves scolarisés	Coût /commune
Romilly-sur-Seine	541	1242,44€
Crancey/Saint-Hilaire	68	156,40€
Gélannes	44	101,20€
Villenauxe-la-Grande	193	443,90€
	846	1943,94€

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la future convention.

19182 (DEL33) AVIS PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL - DEROGATIONS DU MAIRE AU REPOS DOMINICAL ANNEE 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	27	4	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 27 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE :

Autorise les établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Romilly-sur-Seine à déroger pour l'année civile 2020 à l'obligation de repos dominical aux dates suivantes :

- le dimanche 12 janvier 2020,
- le dimanche 28 juin 2020,
- le dimanche 5 juillet 2020,
- le dimanche 30 août 2020,
- le dimanche 6 septembre 2020,
- le dimanche 4 octobre 2020,
- les dimanches 22 et 29 novembre 2020,
- les dimanches 6, 13, 20, et 27 décembre 2020.

Sollicite l'avis de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté collectif correspondant.

19183 (DEL34) ORGANISATION D'UN CONCOURS DE VITRINES DE NOËL 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve l'organisation du concours de vitrines de Noël 2019, sur le mois de décembre 2019, selon les critères susvisés,

Approuve les récompenses proposées pour l'édition 2019 :

- 1er prix : Repas gastronomique d'une valeur de 150 euros
- 2ème prix : Bon d'achat d'une valeur de 100 euros
- 3ème prix : Bon d'achat d'une valeur de 80 euros

Approuve la remise d'un prix spécial pour le(s) commerce(s) ayant proposé une initiative pour l'animation du Cœur de Ville, à savoir un bon d'achat de 300 euros (répartis entre 3 gagnants) utilisable chez les commerçants du cœur de ville,

Approuve la remise d'une bouteille de champagne par participant présent lors de la remise des prix.

Précise que le concours est ouvert à tous les commerces disposant d'une vitrine sur rue et faisant partie du périmètre du cœur de ville,

Dit que le jury est constitué des membres de la commission cœur de ville,

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

**19184 (DEL35) FIXATION DES TARIFS D'ENTREE DE LA PATINOIRE DU MARCHE DE NOËL
2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Fixe le tarif d'entrée de la patinoire, comme suit :

- 2€ par personne, pour 1/2 heure de pratique de patins.

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

**19185 (DEL36) LES 3 VAGUES - CENTRE AQUATIQUE JEAN MOULIN - TELETHON LES 06 ET
07 DECEMBRE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association AFM TELETHON à hauteur d'un euro par entrée vendues les 6 et 7 décembre 2019.

19186 (DEL37) REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE - ADP

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prends acte de la campagne de communication menée par la Ville.

**19187 (DEL38) DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	27+4	31	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n°L.19.0141 du 31 juillet 2019, L.19.0155 du 26 aout 2019, L.19.0158 du 4 septembre 2019, L.19.0159 du 10 septembre 2019, L.19.0160 du 11 septembre 2019, L.19.0161 du 18 septembre 2019, L.19.0162 du 20 septembre 2019, L.19.0163 du 20 septembre 2019, L.19.0164 du 3 octobre 2019, L.19.0167 du 28 octobre 2019, L.19.0168 du 29 octobre 2019, L.19.0169 du 5 novembre 2019.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h00.

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits